



Paris, le 1^{er} mars 2024

LTR 241 CO

Objet : contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO)

**N° de contributeur FBF
à rappeler systématiquement :**

Madame, Monsieur le Maire,
Cher collègue de la filière Forêt-Bois,

Votre commune est identifiée comme propriétaire de parcelles forestières et c'est à ce titre que nous vous adressons les documents qui vous permettront de procéder à la déclaration de votre Contribution Interprofessionnelle Obligatoire – dite CVO – 2024.

En 2024, grâce à cette cotisation et aux organisations professionnelles qui vous représentent, nous poursuivrons nos actions pour préparer l'avenir de nos forêts et de notre filière et défendre les intérêts de notre secteur d'activité. Cela passera notamment par :

- ▶ L'accompagnement et l'adaptation des forêts aux changements climatique et sanitaire ;
- ▶ La mobilisation de notre ressource forestière ;
- ▶ Le suivi de l'activité économique et réglementaire sur les marchés des produits bois ;
- ▶ La prescription de l'utilisation du bois français dans la construction, la rénovation, l'aménagement intérieur et extérieur, l'énergie... ;
- ▶ La mobilisation de la recherche pour développer les usages des produits bois ;
- ▶ Le renforcement du lien entre la forêt, les métiers du bois et la société.

L'année 2023 aura été particulièrement riche pour notre filière : signature d'un nouveau contrat stratégique de filière (CSF) ; lancement d'une étude visant à modéliser les flux dans la filière (bois et carbone) et quantifier la ressource forestière et la demande aux horizons 2030 et 2050 dans le cadre de la Stratégie française pour l'énergie et le climat ; lancement d'un programme sur l'utilité sociétale de notre « grande filière ». L'ensemble de ces chantiers nous ont mobilisés et ils se poursuivront en 2024.

Par ailleurs, le 24 novembre 2023, le président de la République a lancé l'opération « Un jeune, un arbre » par laquelle chaque collégien plantera un arbre dans le cadre du renouvellement forestier. France Bois Forêt soutient avec enthousiasme cette initiative et prépare avec ses membres les premiers chantiers pouvant accueillir des classes dès le printemps prochain.

C'est par la sylviculture que nous produisons le bois utile aux hommes. La forêt est le principal refuge de biodiversité terrestre ; nous l'entretenez et la régénérons. C'est grâce à la pompe à carbone de la forêt et aux usages décarbonant du bois que nous contribuons à lutter contre le changement climatique. Notre utilité sociale et collective s'articule autour de ces trois dimensions, et c'est sur le temps long que les effets de nos actions se révéleront.

.../...

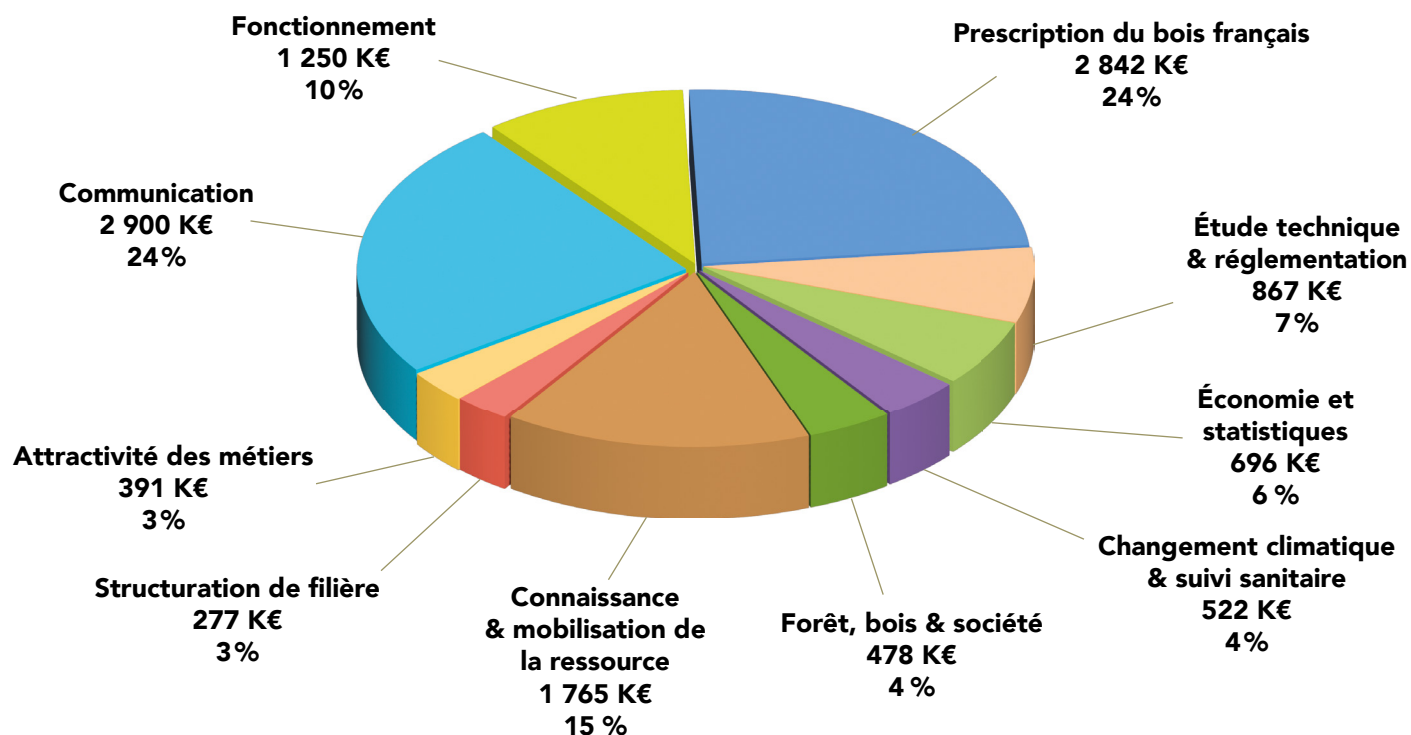
Nos équipes se tiennent à votre disposition au 03 66 88 39 63, du lundi au vendredi de 9h à 18h, pour vous accompagner dans votre déclaration, sans oublier notre site *franceboisforet.fr*, pour répondre à vos questions et vous exposer toutes nos actions.

Grâce au bois issu de nos forêts, grâce aux hommes et aux femmes passionnés que vous êtes, engagés au quotidien, nous construisons l'avenir. Merci à tous.



Jean-Michel SERVANT
Président de France Bois Forêt

BUDGET DE FRANCE BOIS FORÊT 2024-2025 TOTAL 12.026 K€



NB : La télédéclaration remporte chaque année une adhésion très forte auprès des contributeurs. Nous vous encourageons à privilégier ce mode de déclaration et de règlement.

INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD)

Les informations relatives à la protection des données personnelles figurent en page 8 de la Notice explicative jointe à la présente, et sur notre site Internet, rubrique : Mentions légales.